



RWE



Projet éolien des Cinq Poiriers

Communes d'Érize-Saint-Dizier & Géry

Enquête publique
du 15 mai au 15 juin 2024

cinqpoiriers.projet-eolien.com

L'énergie éolienne

Le fonctionnement d'une éolienne



Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent comprises entre 10 et 90 km/h. Leurs nacelles pivotent automatiquement afin que le rotor soit placé face au vent. Les pales captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor). L'énergie mécanique est transformée en énergie électrique par un générateur, situé à l'intérieur de l'éolienne. Cette électricité est injectée dans le réseau électrique par des câbles souterrains.



Une production propre

12 mois, c'est le temps dont a besoin une éolienne pour produire la quantité d'énergie¹ qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique. Pendant l'exploitation, l'éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre et ne produit aucun déchet.

Une technologie mature

En 25 ans, la puissance d'une éolienne a été multipliée par 10.

Une faible empreinte au sol

Une plateforme éolienne nécessite une vingtaine d'ares au sol, elle n'est pas concurrente des activités agricoles.

Une industrie compétitive

L'énergie éolienne est l'énergie renouvelable la moins chère, et s'approche des tarifs de l'énergie électronucléaire¹.

Une ressource importante et inépuisable

Grâce à ses façades maritimes, la France possède le 2^e gisement de vent en Europe. À un instant T, le vent souffle toujours quelque part sur le territoire.

Une technologie réversible

Les éoliennes sont démontées complètement et leurs fondations démantelées avant remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc. Aujourd'hui, une éolienne est recyclable à plus de 90 % en fin de vie².

1. ADEME
2. Code de l'environnement,
Arrêté du 11 juillet 2023

Lutter contre le dérèglement climatique : la place des énergies renouvelables

Dans le monde

En mars 2023, le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son sixième rapport d'évaluation, état des lieux scientifique des connaissances, des causes et impacts du dérèglement climatique. Le constat est clair : le réchauffement de la planète atteindra +1,5° par rapport à l'ère préindustrielle dès le début des années 2030. Selon le GIEC, les énergies renouvelables représentent le plus fort potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre¹.

En France

En France, la trajectoire d'atteinte de la neutralité carbone en 2050 repose notamment sur le remplacement des énergies fossiles par de l'électricité. RTE, le gestionnaire de réseau est formel : la France n'a d'autre choix que de recourir massivement aux énergies renouvelables, y compris dans les trajectoires les plus optimistes sur la faculté à renouveler le parc nucléaire².

En Grand Est

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Il fixe des objectifs de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire afin d'atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2050 : couvrir 41% de la consommation finale d'énergie par les énergies renouvelables et de récupération en 2030 et 100 % en 2050.³

1. Le site du GIEC www.ipcc.ch

2. www.rte-france.com/wiki-energie/futurs-energetiques-vers-neutralite-carbone

3. Le site de la région Grand Est : www.grandest.fr

Zoom sur : la stratégie du PETR Cœur de Lorraine

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur de Lorraine est composé de 4 communautés de communes, dont l'Aire à l'Argonne. Il est labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte – et s'engage à un développement du territoire plus sobre et plus économe. Son plan d'action prévoit notamment les objectifs suivants :



Consommation d'énergie



Réduire de 14,5% la consommation d'énergie



Énergies renouvelables



Multiplier par 2,3 la production d'énergies renouvelables à horizon 2030

Un projet développé main dans la main avec le territoire

Le mot de la cheffe de projet



Le projet éolien des Cinq Poiriers est finalisé ! Initié de longue date, ce projet tire parti des ressources dont

bénéficie la Meuse tout en respectant son environnement.

En initiant une démarche de concertation volontaire parallèlement aux études techniques, nous avons souhaité offrir la possibilité aux habitants et acteurs du territoire de s'informer, de s'exprimer et de contribuer au projet éolien. Ainsi, le comité de riverains (composé d'élus et d'habitants) a pu suivre chaque étape du développement du projet.

Par ailleurs, le projet a été étudié et adapté (passage de 6 à 4 éoliennes par exemple) de façon à avoir le moins d'impact paysager et acoustique pour les habitants du secteur, ainsi qu'un faible impact environnemental. RWE Renouvelables France souhaite également poursuivre ce lien et ce dialogue constructif durant les phases de chantier et d'exploitation si le projet est autorisé.

Elsa Kuffler, Cheffe de projet.

Le mot du maire d'Érize-Saint-Dizier



À l'heure du réchauffement climatique, il est important d'apporter notre pierre à l'édifice en favorisant l'énergie renouvelable. C'est pour cela que la municipalité soutient le projet éolien des Cinq Poiriers tout en veillant à l'impact du projet sur la qualité de vie de ses administrés.

Patrice Charton, Maire d'Érize-Saint-Dizier.



Comité de riverains / © RWE



Sortie de concertation avec la Mission Busard / © Timothé Monnin-Raulet

RWE Renouvelables France, qui sommes-nous ?

Filiale française du groupe RWE, RWE Renouvelables France est l'un des principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables en France. Ses plus de 230 collaborateurs y développent, construisent, exploitent et assurent la maintenance de parcs éoliens et solaires. En matière d'éolien terrestre, les équipes ont développé plus de 1 GW de puissance électrique et 66 parcs. Du lancement du projet à son démantèlement ou son renouvellement, RWE Renouvelables France porte une attention particulière à la qualité de ses projets dont la concertation et l'intégration locale sont les clés de la réussite.

Carte d'implantation du projet éolien



Point de vue 1
D11, à proximité d'Érize-Saint-Dizier

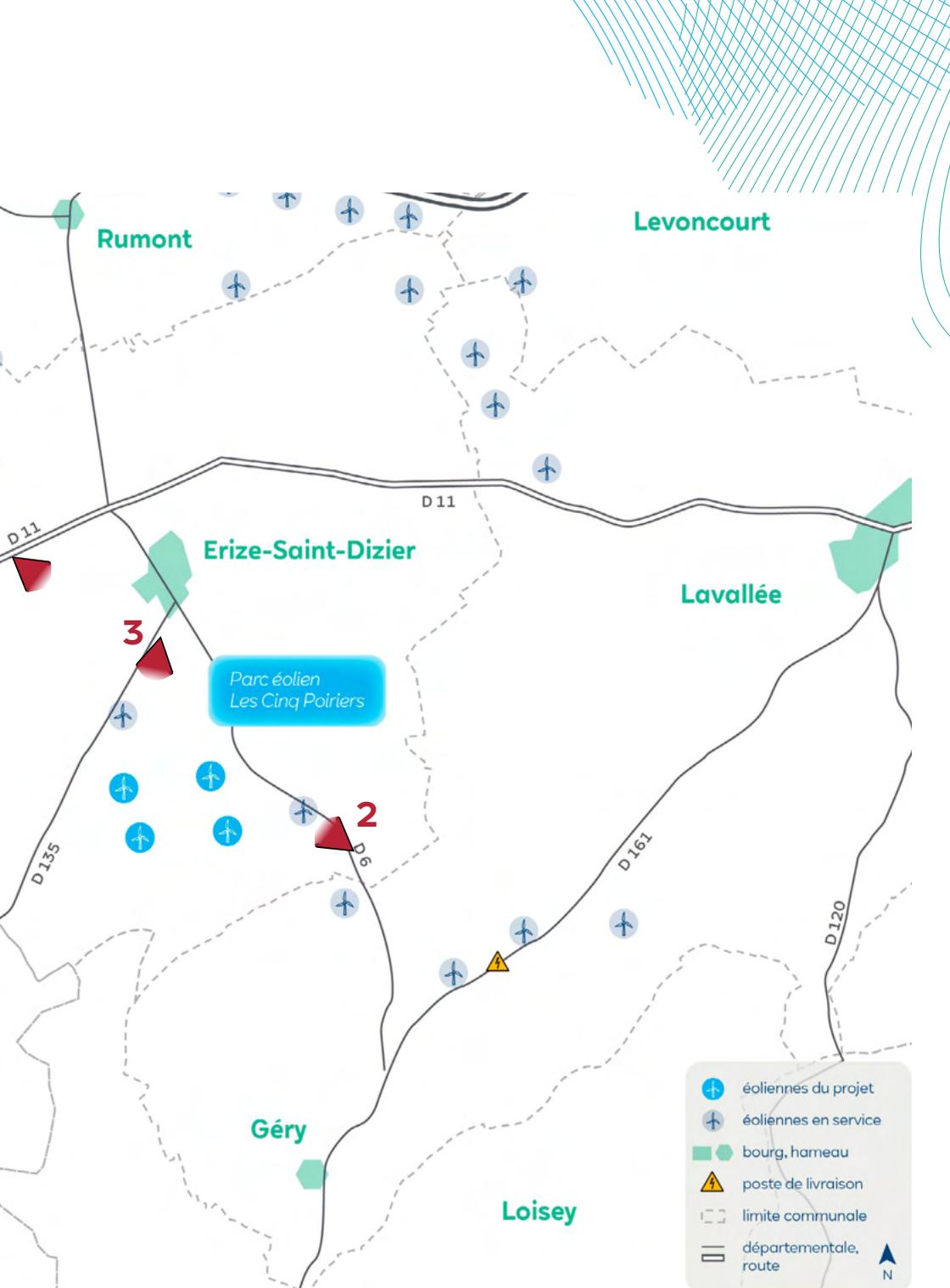


Point de vue 2
D6, entre Érize-Saint-Dizier et Géry



Point de vue 3
D135, à proximité des habitations au sud d'Érize-Saint-Dizier

Culey



Un projet aux impacts maîtrisés



Écologie / © Coendef

L'étude écologique



Flore : la zone d'implantation potentielle étant occupée très majoritairement par des cultures intensives d'enjeux faibles, la position des éoliennes du projet final aura un impact très faible sur la flore et les habitats. En effet, le bureau d'études naturalistes Envol Environnement n'a relevé comme habitats d'intérêt communautaire qu'une hêtraie et quelques prairies de fauche. Ces deux zones sont associées à des enjeux forts au sein de la zone d'implantation potentielle et sont par conséquent évitées. Par ailleurs, aucun boisement ne sera impacté par le projet, que cela soit en période de travaux ou lors de l'exploitation du parc éolien.

Avifaune : l'inventaire lors de l'état initial fait état de la présence régulière d'espèces sensibles à l'éolien, comme par exemple le Milan royal, le Milan noir, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Busard Saint-Martin, ou encore la Grue cendrée, principalement observées lors des périodes de reproduction et des migrations postnuptiales. Des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les impacts sur les oiseaux, telles que :

- Évitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats ;
- Adaptation du gabarit des éoliennes et choix d'un nombre restreint d'éoliennes ;
- Adaptation du calendrier des travaux de construction en tenant compte de la période de nidification ;
- Mise en place d'un dispositif anticollision via un système de détection automatique des oiseaux pour arrêter les éoliennes en cas de risque potentiel.



Grue cendree / © Andreas Trepte



Busard Saint-Martin / © Kositoes



Milan noir / © Thomas Kraft



Pipistrelle commune / © Barracuda1983

Chiroptères (chauves-souris) : l'inventaire relatif aux chauves-souris démontre la présence d'espèces sensibles au fonctionnement des éoliennes comme la Pipistrelle commune, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune, principalement actives au niveau des boisements et de leurs lisières qui présentent des enjeux forts. Dans le but de s'assurer que les niveaux d'impacts restent non-significatifs, des mesures spécifiques seront mises en place : par exemple l'évitement complet des secteurs à enjeu (boisements) dans le choix de l'emplacement du parc ou

la définition d'un plan de bridage consistant à freiner voire arrêter les éoliennes pour limiter leur impact sur la faune volante lors des périodes les plus à risque.

L'étude acoustique

Menée par le bureau d'études Sixense Engineering, la campagne de mesures acoustiques a été effectuée aux alentours des habitations les plus proches des éoliennes. Ces mesures permettent d'avoir une connaissance du niveau de bruit existant à l'initial en fonction du jour et de la nuit, et selon la vitesse et la direction du vent. La réglementation impose de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

Suite aux simulations réalisées, aucun dépassement des seuils réglementaires n'est mis en évidence nécessitant la mise en place d'un plan de bridage. Une vérification de conformité sera réalisée à la mise en service par la Préfecture.

L'étude paysagère

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques ou de sites emblématiques, etc. Un total de 60 photomontages a initialement été réalisé afin d'évaluer l'impact du projet dans le paysage. En phase de compléments, les photomontages ont été repris afin de prendre en compte l'adaptation du projet : la suppression de 2 éoliennes permet de s'éloigner davantage des habitations d'Érize-Saint-Dizier et de réduire l'emprise visuelle du projet (voir photomontages page 6).

L'étude de vent

La ressource locale en vent est un facteur déterminant dans la conception du projet éolien, c'est pourquoi des appareils de mesure des vents ont été installés sur le terrain pendant 4 ans. Les données récoltées ont ensuite été interprétées et corrélées avec les données météorologiques de long terme, de manière à évaluer au plus juste la production potentielle des futurs parcs éoliens.

Où se situe une éolienne dans l'échelle du bruit ?



Des projets créateurs de valeur pour le territoire

Les retombées fiscales annuelles* :



COLLECTIVITÉS	RETOUBÉES FISCALES
Commune d'Érize-Saint-Dizier	37 700 €/an
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne	66 600 €/an
Département de la Meuse	48 500 €/an

*Estimation réalisée pour des éoliennes de 4,2 MW et sur la base des dispositions fiscales en vigueur en 2020

Ces retombées fiscales sont versées annuellement aux collectivités pendant toute la durée d'exploitation du parc. La commune de Géry n'accueillant finalement aucune éolienne, à cause d'enjeux naturalistes et militaires, elle n'est pas concernée par les retombées fiscales. Elle percevra cependant un loyer pour l'installation des postes de livraison de l'électricité sur des parcelles communales.

La création d'emploi

Lors de la phase de construction, RWE fera ses meilleurs efforts pour consulter et faire intervenir des prestataires locaux (terrassement, VRD, raccordement électrique, etc.). En phase d'exploitation, RWE assurera la maintenance du parc, par le biais de techniciens locaux et de sous-traitants.

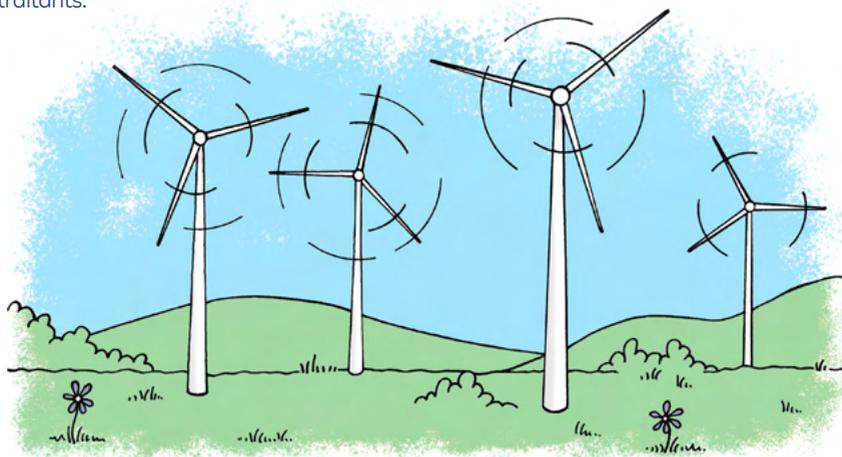


Illustration : Muriel Van Frachem

Les mesures de suivi

Des mesures de suivi sont mises place pendant l'exploitation du parc, elles concernent le suivi de l'activité chiroptère (chauves-souris) en nacelle et le suivi de la mortalité chiroptère et avifaune au sol.

Les mesures E.R.C et d'accompagnement



La construction du parc éolien s'accompagne de la mise en place d'un certain nombre de mesures pour le territoire. Les mesures dites « ERC » (éviter, réduire, compenser) sont une obligation du Code de l'environnement. Par exemple, la suppression de 2 éoliennes (de 6 à 4) est une mesure d'évitement permettant de limiter l'emprise visuelle du projet et d'augmenter la distance aux premières habitations. Les mesures d'accompagnement viennent s'ajouter au projet afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire. Celles-ci ont été déterminées en concertation avec les élus et les habitants, à l'occasion des comités de riverains.

Les mesures retenues sont :



Milan Royal / © Noel Reynolds



Nid de Busard cendré / © MNE, Sébastien Lartique

- Mise en place d'un **suivi spécifique des milans** afin de vérifier l'efficacité de la mise en place des jachères herbacées comme nouveaux territoires de chasse. Les données obtenues seront transmises aux associations locales afin d'enrichir la connaissance sur le Milan royal ;
- Création de territoires de chasse via la mise en place de **jachères herbacées**, favorables à l'ensemble des rapaces ainsi qu'aux chauve-souris et à la biodiversité ;
- **Enfouissement d'une partie des réseaux aériens** à Érizé-Saint-Dizier ;
- Mise en place d'un **suivi des busards avec protection** des nids via un soutien par RWE Renouvelables France de la mission busards développée par Meuse Nature Environnement ;
- Mise en place d'une **bourse aux arbres** pour les habitants d'Érizé-Saint-Dizier ;
- Mise en place d'une **offre d'électricité locale** pour les habitations d'Érizé-Saint-Dizier et Géry.

Prochaine étape : l'enquête publique !

L'enquête publique est la phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet éolien. Cette phase essentielle permet à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire est pris en compte par le préfet dans sa décision finale. Pour le projet éolien des Cinq Poiriers, elle est prévue du 15 mai au 15 juin 2024.



Comment participer ?



<http://www.registre-numérique.fr/eolien-cinqpoiriers>
eolien-cinqpoiriers@mail.registre-numerique.fr



Registre en Mairie
(ou sur papier libre déposé en Mairie)



Cinq permanences du commissaire enquêteur auront lieu sur les communes d'implantation aux horaires ci-dessous :

Érize-Saint-Dizier :

- Mercredi 15 mai 2024 de 14h à 17h
(jour d'ouverture de l'enquête publique) ;
- Jeudi 30 mai 2024 de 15h à 18h ;
- Samedi 15 juin 2024 de 9h à 12h
(jour de clôture de l'enquête publique) ;

Géry :

- Mardi 21 mai 2024 de 9h à 12h ;
- Vendredi 07 juin 2024 de 16h à 19h.

Avis des conseils municipaux



Toutes les communes dans un périmètre de 6 km autour du projet

Calendrier prévisionnel



Contact

Elsa Kuffler

Cheffe de projets
RWE Renewables France
elsa.kuffler@rwe.com